

Date de la séance

Le 01 juillet 2026

Date de convocation

Le 25 juin 2026

Date de publication

Le 25 juin 2026

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 26

Procurations 7

Excusé 0

Absent 1

**N° 2026-07-83 BIS
Annule et remplace
la délibération pour
erreur de plume**

OBJET :

**Transfert des
résultats – Actif et
Passif du SIEED
Décision CFU 2026
définitif et
transferts suite à sa
dissolution**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la

Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-six

Le mercredi 01 juillet à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Vincent GAY, Président.

Commune d'ANDELU : Vincent MECHENET

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Sandrine HUSER

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Martine LEPAGE

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Sylvie BIGAY, Denis COURTOT, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Vincent LAVISSE
Commune de MONTAINVILLE : Sophie MALLEDAN (suppléante d'Eric MARTIN, excusé)

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Magali HANNECART, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Carl MAUGER

Procurations :

Michel DELAMAIRE a donné pouvoir à Martine LEPAGE
Jean-Marie ROLLET a donné pouvoir à Nathalie CAHUZAC
Samuel COLLIN a donné pouvoir à Sidonie KARM
Jérôme FENAILLON a donné pouvoir à Carl MAUGER
Nathalie ZENOU a donné pouvoir à Jean-Philippe ANTOINE
Thomas BATIGNE a donné pouvoir à Vincent GAY
Gilles STUDNIA a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Absents : Christophe LELAIT

Secrétaire de séance : Vincent MECHENET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L 1612-1 ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

VU l'arrêté inter préfectoral 78-2025-04-14-0001 du 14/04/25 de la Préfecture des Yvelines mettant fin aux compétences du SIEED au 31/12/2025 en vue de sa dissolution ;

VU la délibération 2026-009 en date du 9 mars 2026 du SIEED approuvant le compte financier unique 2026 partie ordonnateur ;

VU la délibération 2026-010 en date du 9 mars 2026 du SIEED relative à sa dissolution et au transfert de l'actif et du passif ;

VU la décision 2026-001 du SIEED en date du 19 avril 2026 concernant le CFU 2026 définitif et les transferts de l'actif et du passif ;

CONSIDERANT le tableau fourni par le SGC des Mureaux pour l'intégration des opérations non budgétaires ci-dessous ;

	Libellé des comptes	D	C
10222	F.C.T.V.A.		284 718,56
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		225 185,83
110	Report à nouveau		862 759,49
1322	Régions		2 589,26
1323	Départements		556,86
13248	Autres communes		741,91
1328	Autres		6 534,55
1386	Autres établissements publics locaux		16 201,79
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		1 258,30
193	Autres neutralisations et régularisation	32 682,89	
2158	Autres installations, matériel et outill	408 658,93	
2188	Installations générales, agencements et	355 686,41	
28158	Autres installations, matériel et outill		240 447,66
28188	Installations générales, agencements et		316 540,05
411	Redevables	10 958,19	
4161	Créances douteuses	473,61	
4621	Créances sur cessions d'immobilisations	8 945,16	
515	Compte au Trésor	1 140 129,07	
		1 957 534,26	1 957 534,26

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et Gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 17 juin 2026 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Adriano BALLARIN, Vice-président ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **ENTERINE** le transfert des résultats selon le tableau ci-dessus ;

⇒ **AUTORISE** le Président à signer les documents en rapport avec cette décision ;

Le Président
Vincent GAY

Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le **23/07/2026**
- Document rendu exécutoire le

